

Guide d'animation Chronologi'ESS

Sommaire

I- Préambule	2
II- Matériel	2
III- Règles du jeu.....	2
IV- Fin de partie.....	3
V- Description des cartes ESS.....	3
VI- Description des cartes ESS +	12
VII- Description des cartes Histoire.....	18
VIII- Description des cartes Histoire +	23

Pour accéder à la ressource en ligne :



www.lesper.fr

I- Préambule

- 2 à 6 joueurs (ou 2 à 6 équipes)
- Âge > 13 ans
- 1 partie ≈ 30 min

But du jeu : Retracer collectivement l'Histoire de l'ESS !

Ce jeu est avant tout **COOPÉRATIF, non pas compétitif** : chaque joueur/équipe reçoit des cartes. Il joue individuellement mais c'est le groupe entier qui gagne ou qui perd la partie.

Ce jeu est un **prétexte** à un travail en commun, à un remue-méninge, un brainstorming sur **l'Histoire de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**. Il ne s'agit pas d'être le meilleur mais de s'entraider pour réfléchir collectivement.

II- Matériel

Ce jeu comporte 90 cartes.

Au recto : nom de l'évènement + illustration

Au verso : nom de l'évènement + illustration + **DATE**

Type 1 : **59 cartes ESS** donnent les évènements historiques de l'ESS.

Type 2 : **23 cartes Histoire** donnent les évènements de l'Histoire de France.

Type 3 : **8 cartes Monstres** présentent tout ce qui freine l'ESS.

III- Règles du jeu

- 1) Chaque joueur reçoit 4 cartes qu'il place devant lui **face visible sans date** (recto). En aucun cas, il ne doit retourner ses cartes ! Le reste des cartes constitue la pioche.
- 2) On place une carte de la pioche avec la date visible, au centre du plateau.
- 3) Le plus jeune joueur commence. Il doit poser une carte à gauche ou à droite de la carte déjà posée en fonction de **s'il pense que l'évènement a eu lieu avant ou après**. Il consulte les autres joueurs avant de poser sa carte mais la décision finale lui appartient.
- 4) Il retourne ensuite la carte et vérifie si elle est bien classée. **S'il s'est trompé, il la met en-dessous de la pioche**, en prend une autre et c'est au joueur suivant de placer une carte.
- 5) On joue dans l'ordre des aiguilles d'une montre.

Indications :

- Si 2 cartes portent la même date, on les pose indifféremment côte à côte.
- **Les cartes Monstres** : Elles ne sont pas distribuées au début. Lorsqu'un joueur tombe dessus en piochant, il la pose sur le plateau et pioche une autre carte.

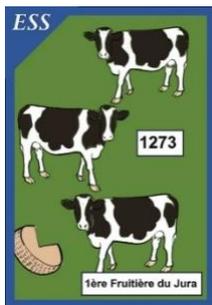
IV- Fin de partie

Les joueurs n'ont plus de cartes en main **ou** 4 cartes Monstres sont sur le plateau.

L'animateur demande aux joueurs :

- ce qu'ils ont appris;
- ce qui les a étonnés;
- si des questions émergent sur l'Histoire ;
- s'ils ont été coopératifs ou non.

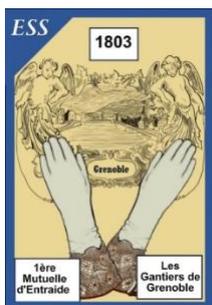
V- Description des cartes ESS



1ere coopérative agricole : elle collecte et transforme des produits laitiers.



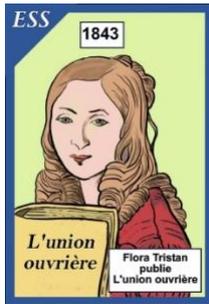
C'est une loi qui interdit tout groupement professionnel. Elle s'inscrit dans une volonté de s'affranchir des groupes de pression qu'étaient devenues les corporations et les guildes sous l'Ancien Régime. De fait, elle interdit les coalitions et la défense des revendications collectives (syndicats).



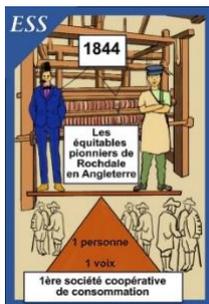
La Mutuelle de bienfaisance et d'entraide aux ouvriers gantiers, est une des premières mutuelles de France. Elle est créée par des gantiers soutenus par le Maire et le Préfet à la suite de la crise qui touche l'activité gantière pendant la Révolution française. Du fait de l'interdiction des coalitions, ils doivent faire appel au soutien de bienfaiteurs.



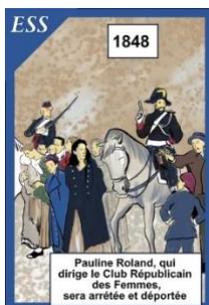
L'association chrétienne des bijoutiers en doré, inspirée des principes de Philippe Buchez, est fondée par quatre ouvriers parisiens. C'est la première coopérative de production. Elle durera de 1834 à 1873 donc presque 40 ans !



Flora Tristan cherche à répandre, bien avant Marx, l'idée d'une union du prolétariat au sein des milieux ouvriers. De son expérience auprès du monde ouvrier en Angleterre, elle tire la nécessité pour le prolétariat de s'unir. Sans prôner l'élimination de la bourgeoisie, comme le fera Marx plus tard, elle souhaite que les travailleurs, sans distinction de sexe ou de religion accèdent à la puissance politique et économique. Cela implique donc que les femmes puissent exercer ces responsabilités et soient ainsi reconnues comme des citoyennes à part entière. Toutes ses théories sont mises en exergue dans son ouvrage Union Ouvrière. Elle prône l'association ouvrière.



C'est un groupement de tisserands qui ouvre un magasin pour se procurer des denrées de qualité et à meilleur prix en évitant de passer par des marchands. Ces pionniers fondent ainsi le mouvement coopératif moderne dans le Lancashire, en Angleterre.



Pauline Roland naît dans le milieu de la bourgeoisie provinciale. En 1848, elle s'engage dans la lutte politique et dirige le Club Républicain des Femmes : Elle défend le socialisme et la cause des femmes. Institutrice, elle fonde en 1849 l'Association Fraternelle des Instituteurs Socialistes. Elle propose un projet ambitieux d'éducation mixte, de la crèche à l'âge de 18 ans. Lors du coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851, Pauline Roland soutient la République et les détracteurs de Bonaparte. Arrêtée le 2 février 1852, elle est condamnée à la "transportation" en Algérie.



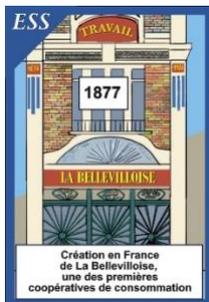
L'Association Internationale des Travailleurs (AIT) est le nom officiel de la Première Internationale, fondée le 28 septembre 1864 à Londres. Créée principalement à l'initiative de travailleurs et de militants français, anglais, allemands et italiens, son objectif premier est de coordonner le développement du mouvement ouvrier naissant dans les pays européens récemment industrialisés. Malgré les répressions gouvernementales, elle connaît un succès rapide et se constitue en sections nationales dans plusieurs pays.



La loi Ollivier du 25 mai 1864 supprime le délit de coalition qui datait de la Révolution française. Cette loi permet aux ouvriers de faire grève s'ils respectent certaines conditions : ne pas empêcher le travail des non-grévistes, ne pas commettre d'acte de violence.



(1826-1921) Elle fait de la reliure de livres ; elle est membre de l'Internationale. Figure féminine et ouvrière de premier plan de la Commune de Paris, Nathalie Le Mel s'occupe du restaurant coopératif La Marmite. Elle est secrétaire-correspondante de la section de Colombes de l'Internationale. Durant la Commune, elle est une des animatrices de l'Union des Femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. Suite à la défaite de la Commune, elle est condamnée en 1872, à la déportation. Le 24 août 1873, elle est embarquée avec une vingtaine d'autres compagnes à destination de la Nouvelle-Calédonie. Graciée, elle regagne la France en 1879. En 1882, elle travaille au quotidien l'Intransigeant. Après avoir vécu un temps de l'allocation mensuelle versée par l'Intransigeant à ses vieux serviteurs, elle connaît la grande misère. Devenue aveugle, elle entre en 1915 à l'hôpital d'Ivry où elle meurt.



Fondée en 1877 aux lendemains de la Commune, La Bellevilloise, première coopérative parisienne de consommation, a pour projet de permettre aux gens modestes l'accès à l'éducation politique et à la culture et surtout à l'alimentation.



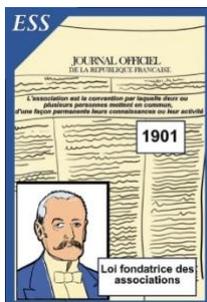
Au XIXe siècle, une importante verrerie à bouteilles, la Verrerie Sainte-Clotilde existe à Carmaux, dans le département du Tarn. Victimes de la répression systématique menée par les patrons, les syndicalistes verriers décident de créer leur propre usine. 300 ouvriers abusivement licenciés construisent eux-mêmes une verrerie à Albi. À travers la France, avec le soutien de Jean Jaurès, de la CGT, de la FNCC (Fédération Nationale des Coopératives de Consommation) des centaines de syndicats et coopératives acquièrent des actions et assurent le succès du projet. La Verrerie Ouvrière d'Albi est transformée en coopérative en 1936.



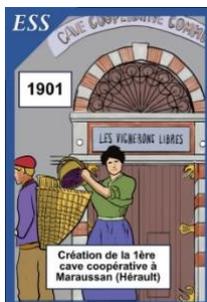
La Charte de la Mutualité supprime toutes les entraves à la création de Sociétés de Secours Mutuels (renommées Sociétés Mutuelles) et permet un fort essor de la mutualité de santé (locale, professionnelle ou spécialisée). Les mutuelles développent des œuvres sanitaires et sociales, des dispensaires et des pharmacies et peuvent créer des Unions. Les mutualistes sont 250 000 en 1848, près de 4 millions en 1914, 15 millions en 1945.



L'Economie Sociale est célébrée dans le Palais de l'Exposition Universelle de Paris ; elle regroupe, les « institutions du progrès social », soit les syndicats, les associations (créées avant la loi de 1901), les coopératives, les mutuelles et les organismes de droits sociaux proclamés par l'Etat. Ces institutions répondent aux besoins du travail (salaires), de confort, de sécurité et d'indépendance. A partir du début du XXème siècle, le terme économie sociale disparaît, remplacé par la montée de l'économie publique.



Le 1er juillet 1901, Pierre Waldeck-Rousseau, alors président du Conseil de la IIIème République, fait adopter la loi « relative au contrat d'association ». Cette loi, aujourd'hui communément appelée « loi 1901 », fonde la liberté d'association. L'expression « association loi de 1901 » désigne une association à but non lucratif qui peut exercer ou non des activités commerciales (ceci dépend des statuts de l'association). Les bénéficiaires ne peuvent pas être répartis entre les membres et doivent être systématiquement mis en réserves impartageables.



La création de cette première coopérative viticole de France se fait à Maraussan, à l'initiative de petits et moyens propriétaires qui se regroupèrent face aux diktats du négoce et pour résister à la grave crise du phylloxéra. Il s'agissait de commercialiser leur vin ensemble. Le mouvement coopératif se développe alors en France et les Vignerons Libres s'y inscrivent tout naturellement. En 1902, la cave adhère à la Bourse des Coopératives Socialistes qui regroupe déjà des coopératives de consommation et de production. En 1905, une cave est construite en quatre mois seulement. Répondre à la demande des coopératives de consommation d'une production homogène et de qualité exige de vinifier sur place une partie de la production et de posséder ses propres moyens de stockage. Sa devise est « Un pour tous, tous pour un ». Jean Jaurès visite le chai collectif.



Quatre jeunes gens, atteints de poliomyélite, se rencontrent dans un sanatorium en Suisse et décident de donner vie à des cahiers de correspondance pour entretenir leur amitié une fois leur séjour terminé et pour commencer la mise en place d'un réseau de soutien mutuel. Une première forme d'expression et d'entraide est née. A cette époque, le handicap est vu par la majorité de l'opinion comme la « sanction du péché » : il n'est pas rare de se voir reprocher le fait d'être présent dans l'espace public ! Le handicap est avant tout synonyme de solitude, d'isolement, d'enfermement dans des hospices, avec l'impossibilité d'étudier, de se déplacer, de travailler, de fonder une famille, bref, de vivre comme tout le monde. Avec l'Association des Paralysés et Rhumatisants, les quatre jeunes fondateurs espèrent promouvoir tout ce qui concerne leurs soins, l'enseignement scolaire, la formation professionnelle. Ces objectifs définissent encore actuellement, ceux de l'association devenue en 1945 l'Association des Paralysés de France (APF) et aujourd'hui APF France Handicap.



Le 17 mai 1934, la MAAIF, Mutuelle d'Assurance Automobile des Instituteurs de France, est créée à Fontenay-le-Comte. Son fondateur est Edmond Proust, instituteur laïc, républicain et franc-maçon. Pendant la 2eme guerre mondiale, il sera une figure importante de la Résistance. Il crée la mutuelle car il n'arrive pas à assurer son automobile dans les compagnies d'assurance existantes dont les tarifs sont prohibitifs. Au départ, elle réunit 156 instituteurs ou institutrices. Depuis l'après-guerre, la MAAIF, devenue MAIF, n'a cessé de se diversifier et de se développer.



Le GCU est une association régie par la loi 1901, créé en 1937 par quelques militants de la MAAIF (devenue MAIF), désireux de partager ensemble les joies du camping. Fondé dès son origine sur les principes d'autogestion, de tolérance et de laïcité, le GCU regroupe toutes les personnes partageant ses valeurs fondatrices humaines, laïques, solidaires et conviviales, acceptant sa conception du camping basée sur le bénévolat et la gestion participative. Le GCU gère actuellement une centaine de terrains répartis sur toute la France et propose des partenariats avec d'autres terrains de camping, sur le territoire et en Europe. Il est devenu la première association française de camping-caravaning. Ses principaux atouts, outre ses tarifs intéressants, sont la qualité de l'ambiance et des rapports humains dans ses terrains.



En 1938, la CCC (Caisse Centrale du Crédit Coopératif) est issue d'une longue histoire de regroupements et d'intégration de banques des coopératives de consommation et de production pour proposer des prêts bonifiés à long terme. Aujourd'hui, il agit aussi comme banque de détail. Les sociétaires (et non les clients) composent l'AG et nomment le CA (Conseil d'Administration) dont le président est néanmoins habilité par l'État. Il s'affirme comme « la banque de l'Economie Sociale ». Aujourd'hui toutes les banques proposent des produits éthiques et solidaires ; on peut juste dire qu'il a été le premier à le faire.



La Mutuelle générale de l'Éducation nationale est fondée en 1947 à l'initiative du Syndicat National des Instituteurs dont le congrès souhaite, dans un contexte marqué par la mise en place de la Sécurité Sociale, unifier l'ensemble des mutuelles de santé du milieu de l'enseignement (d'où le nom de Mutuelle Générale). Aux sources de la MGEN se trouve en effet une myriade de sociétés de secours mutuels créées sous la IIIe République. Elle rejoint, avec ses 130 000 adhérents, la Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat (FNMFAE). Elle obtient la gestion du régime obligatoire des enseignants grâce à la loi du 28 mars 1947, qui accorde cette prérogative aux mutuelles de fonctionnaires.



A la suite des travaux de Georges Fauquet sur l'unité du secteur coopératif et des divisions entre coopératives pendant la guerre, il paraît urgent d'unifier juridiquement le champ des coopératives. Cette loi s'y emploie en définissant la coopérative comme une société constituée par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun et la mise en place des moyens nécessaires. Elle exerce son activité dans toutes les branches de l'activité humaine et respecte les principes suivants : une adhésion volontaire et ouverte à tous, une gouvernance démocratique, la participation économique de ses membres, la formation desdits membres et la coopération avec les autres coopératives.



Créée à l'origine par et pour des enseignants, la CASDEN a peu à peu élargi son périmètre : elle est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique. Elle partage avec ses sociétaires le sens de l'intérêt général et du service public et s'attache à répondre à leurs besoins. Elle propose à ses sociétaires une offre globale d'épargne, de crédit, de caution et un accompagnement de proximité.



(1919 - 2004) Durant l'Occupation, elle participe à des actions d'aide et de soutien aux victimes du régime de Vichy et du nazisme : accueil et hébergement de collègues révoqués et déplacés, de juifs étrangers ou recherchés. A partir de 1948, elle participe au développement de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale. En 1952, elle devient directrice de la section MGEN des Bouches-du-Rhône jusqu'en 1966. De 1963 à 1981, élue à la commission administratrice nationale de la MGEN, première femme à devenir membre du bureau national puis secrétaire générale adjointe, elle est chargée du service Handicap. Elle met en place la prestation handicap et crée les premières colonies de vacances pour handicapés et un centre d'accueil permanent pour "handicaps lourds". Elle contribue à la création du service de tutelle pour handicapés.



En 1970, les acteurs nationaux (mutuelles, coopératives puis associations) se regroupent pour créer le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA). Il publie en 1980 la Charte de l'Économie Sociale définissant les principes et les valeurs de ces entreprises. En 2000, le CNLAMCA se transforme en CEGES. En 2014, la loi Hamon substitue au CEGES la Chambre Française de l'ESS (ESS France). Elle assure au plan national, la représentation et la promotion de l'ESS. En décembre 2021, elle a proclamé une déclaration sur « La République sociale et solidaire ».



Les acteurs nationaux (mutuelles, coopératives puis associations) se regroupent pour créer le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA) qui publie en 1980 la Charte de l'Économie Sociale définissant les principes et les valeurs de ces entreprises. Cette charte expose les valeurs et principes de base de la loi de 2014.



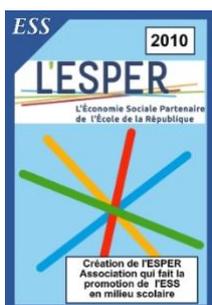
Créée par les motards, pour les motards, la Mutuelle des Motards est d'abord née en réaction aux tarifs prohibitifs pratiqués par les assureurs dépassés par l'accidentalité moto. Sans soutien politique et financier, sans l'appui d'une corporation mais avec l'aide d'autres mutuelles comme la MAIF, c'est dans la rue qu'elle a vu le jour, à l'initiative de la FFMC (fédération française des motards en colère), et grâce à la mobilisation de 40 000 motards.



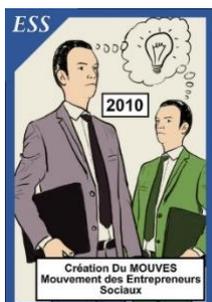
Création des chambres régionales de l'ES pour rassembler les acteurs régionaux de l'ES dans un contexte de montée en puissance des régions. En 1999, des conférences nationale et régionales unifieront l'Economie sociale et l'Economie solidaire dans l'Economie sociale et solidaire.



RÉSO solidaire est une association loi 1901 créée en mars 2009. Ses membres sont des associations, des coopératives, des mutuelles, des collectivités et des individus qui œuvrent pour le développement d'une économie sociale et solidaire en Pays de Rennes. Cette association fait partie des 17 pôles de développement de l'ESS créés sur les 21 pays bretons.



En 2010, le CCOMCEN (Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Éducation Nationale) devient L'ESPER. Son rôle est de développer l'éducation à l'ESS dans l'Education Nationale.



Ce mouvement regroupe les entrepreneurs à impact social et écologique. Ils réunissent à promouvoir un entrepreneuriat plus soucieux de l'utilité sociale des entreprises. Le Mouves est devenu Impact France.



La loi Hamon reconnaît l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique et un mode de développement. Elle définit son périmètre à partir des organisations statutaires auxquelles s'ajoutent les entreprises lucratives d'utilité sociale inscrivant certaines règles dans leurs statuts ; elle institutionnalise les organes représentatifs de l'ESS : Chambre française de l'ESS et Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CN CRESS) qui sera par la suite intégré à ESS France. Elle instaure un guide de bonnes pratiques pour améliorer l'exemplarité de l'ESS, elle définit l'innovation et l'utilité sociales. Elle renforce la place de l'ESS dans le développement des territoires (conférences et stratégies régionales, encouragement à la commande publique...).



Ce Haut-Commissariat est « placé auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire ». Il anime et coordonne l'action des différents ministères en matière d'économie sociale et solidaire et d'innovation sociale. Il coordonne l'ensemble des actions des ministères dans leurs relations avec les collectivités publiques et les représentants des entreprises de l'économie sociale et solidaire relatives à la promotion et au développement de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Il représente la France dans les instances européennes et internationales compétentes en ce domaine. Il promeut les modes d'entreprendre et de développement économique de l'ESS. Disparu en 2020, il a lancé le programme French Impact pour encourager l'innovation sociale et le changement d'échelle de l'ESS.



La Cagette de Montpellier est le premier supermarché coopératif et participatif à but non lucratif de Montpellier, dont les membres participent trois heures toutes les quatre semaines et sont les seuls propriétaires, les seuls décisionnaires et les seuls clients.



Le gouvernement affiche ainsi son engagement en faveur d'un capitalisme écologique et social ; l'intitulé "responsable" était absent des gouvernements précédents. Olivia Grégoire avait participé à l'élaboration de la loi PACTE instituant les « entreprises à mission » (dont la MAIF se revendique) ; elle a relancé un programme sur les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (article 9 de la loi de 2014).

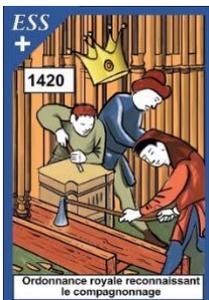
VI- Description des cartes ESS +



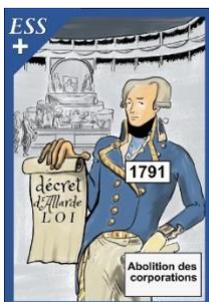
Une corporation est un organisme social groupant tous les membres d'un même métier.



Une confrérie est un groupement de laïques partageant des principes religieux d'assistance mutuelle et d'entraide.



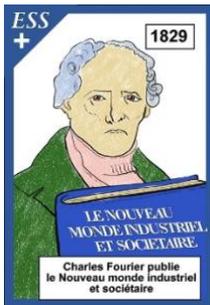
Les compagnons sont des ouvriers d'un même corps d'état qui se regroupent pour défendre leurs intérêts.



C'est une loi qui interdit tout groupement professionnel. Elle s'inscrit dans une volonté de s'affranchir des groupes de pression qu'étaient devenues les corporations et les guildes sous l'Ancien Régime. De fait, elle interdit les coalitions et la défense des revendications collectives (syndicats).



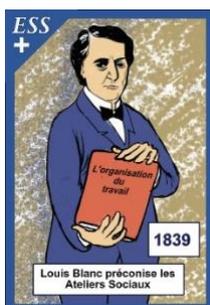
(1760-1825) Saint-Simon dénonce le pouvoir du groupe oisif (improductifs) de l'Ancien Régime. À l'inverse, il préconise l'association industrielle entre ouvriers, ingénieurs et entrepreneurs pour un progrès social. Il est considéré comme le "prophète" de la révolution industrielle française.



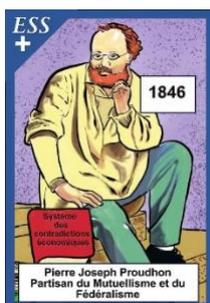
(1772-1837) Charles Fourier critique l'anarchie industrielle et le parasitisme commercial. Il promeut l'organisation communautaire fondée sur le travail attrayant et la répartition des revenus selon le triptyque : travail-capital-talent. Il est à l'origine des expériences de phalanstères (= communautés intégrales qui se forment par la libre association et par l'accord affectueux de leurs membres. Le Familistère de Guise en est un dérivé.)



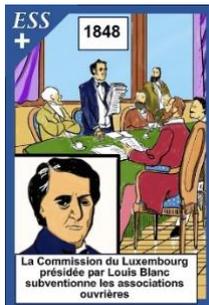
(1796-1865) Docteur en médecine, homme politique et historien français, il partage les convictions de Saint Simon sur l'importance de l'association industrielle. Sa doctrine préconise la création d'associations ouvrières (= regroupements d'ouvriers). Ce sont en fait des coopératives ouvrières de production formées sur la base d'un capital inaliénable et indissoluble. Leur généralisation poserait les fondements d'une rénovation de la société par l'Associationisme.



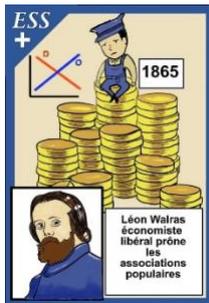
Dans son ouvrage "L'organisation du travail" paru en 1839, Louis Blanc propose la création d'ateliers sociaux. Dans ces ateliers, l'État organise les ouvriers d'un même métier, leur fait accéder au crédit, puis leur en délègue progressivement la gestion.



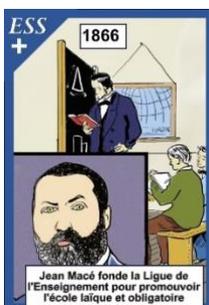
Pierre-Joseph Proudhon (1809–1865) adhère aux principes du mutualisme. Il critique la propriété capitaliste qu'il considère comme constituée par la "force collective du travail" (= Collectivement, les travailleurs sont plus productifs qu'individuellement). Il publie "Système des contradictions économiques" en 1846. Il plaide pour une société constituée d'un ensemble d'associations (= regroupements de personnes) fédérées.



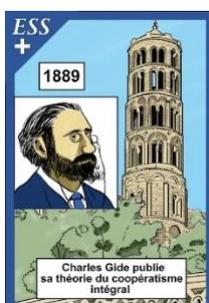
Organisme créé par le Gouvernement provisoire et chargé de traiter des grandes questions sociales. La commission s'installe au palais du Luxembourg et subventionne un certain nombre d'associations ouvrières (entre ouvriers ou entre patrons et ouvriers). Elle comprend 231 délégués patronaux et 242 représentants des ouvriers. Elle fixe la journée de travail à 10 heures à Paris et 12 heures dans le reste du pays. À la Commission travaillent des économistes de toutes tendances. Elle arbitre un certain nombre de conflits sociaux.



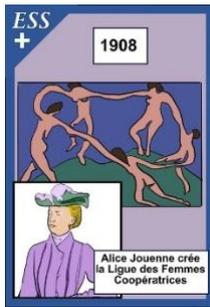
(1834–1910) Economiste français fondateur de la science économique et de l'école néo-classique. En 1865, il publie « Les associations populaires de production, de consommation et de crédit », où il promeut cette forme d'entreprise qui permet à l'ouvrier de devenir lui-même « capitaliste » et salue les gains de productivité ainsi générés. En 1896, il distingue : l'économie pure qui est la science de la production de la richesse à base de lois mathématiques ; l'économie appliquée, qui tire de la précédente des préceptes à mettre en œuvre ; l'économie sociale, qui rassemble les mesures prises par l'Etat permettant d'éviter la pauvreté et l'injustice, par exemple la création d'un salaire minimum et la régulation du temps de travail. Il demande la nationalisation des monopoles comme les chemins de fer. Il considère que c'est par « la réforme sociale » et l'intervention de l'Etat qu'une égalité des chances peut voir le jour.



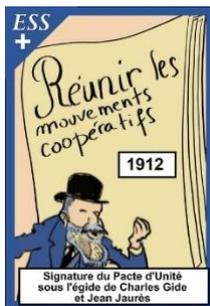
Mouvement d'éducation populaire, la Ligue de l'Enseignement invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs dans la cité afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire visant à l'émancipation de tous.



Charles Gide (1847–1932), théoricien de l'économie sociale, est une figure de premier plan du mouvement coopératif français et du christianisme social. A partir de 1886, il devient le théoricien de ce qu'il est convenu d'appeler l'« École de Nîmes », mouvement coopératif français, actif surtout dans le Sud de la France. Il promeut la « République coopérative » qui, à partir des coopératives de consommation, réorganisera l'économie en coopérativisant les autres secteurs : agriculture, production, logement....



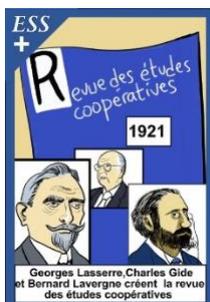
(1873-1954) Institutrice, militante socialiste, syndicaliste, franc maçonne et coopératrice. Ses parents alsaciens viennent se fixer en France aussitôt après l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne en 1871. Mariée en 1904 à un militant socialiste et coopérateur, elle adopte ses idées et devient adhérente de la coopérative de consommation « La Prolétarienne » du 5eme arrondissement. En décembre 1908, elle s'attache à l'éducation des femmes, sous l'égide de la Bourse des coopératives socialistes. Dans ce cadre, elle crée la Ligue des femmes coopératrices. Elle publie « Les Femmes et la coopération » en 1911.



En 1885, il existe deux mouvements de coopératives de consommation : l'un socialiste « la Bourse des coopératives socialistes », proche des syndicats et l'autre dit neutre « L'Union coopérative ». La division entre l'Union et la Bourse affaiblit le mouvement des coopératives, exposées au risque d'être assimilées par le législateur à des sociétés anonymes et fiscalisées en conséquence. L'unité se fait en 1912 grâce à Charles Gide et Jean Jaurès par la création de la Fédération nationale des coopératives de consommation.



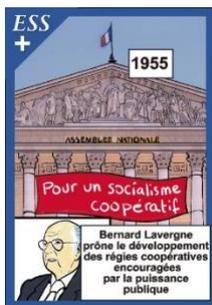
(1873-1953) Il adhère à une coopérative de consommation puis se lie à la Bourse des coopératives socialistes. En 1919, il est chargé de diriger les services de la coopération au Bureau International du Travail, à Genève qui existe toujours et qui est très actif pour promouvoir la coopération. Il milite pour l'unité du secteur coopératif en définissant la coopérative (sous toutes ses formes) comme une association de personnes gérant une entreprise (« Le secteur coopératif », 1935). Toute sa vie est marquée par son engagement dans l'analyse et la défense du mouvement coopératif.



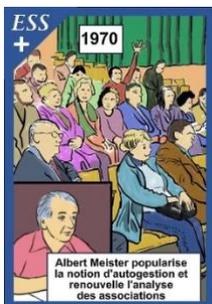
Ils fondent en 1921 la Revue des Etudes Coopératives (REC) qui deviendra La Revue des Etudes Coopératives Mutualistes et Associatives (RECMA) qui existe toujours. Lavergne y promeut les régies coopératives pour offrir des services quasi publics. Fondées par les pouvoirs publics avec pleine autonomie de gestion, elles ont comme but la vente à prix coûtant. Leurs administrateurs sont désignés soit par les pouvoirs publics, soit par les usagers eux-mêmes. Elles peuvent exister à côté des coopératives de consommation alors très puissantes.



L'éducation populaire est un processus visant à faire évoluer les individus et la société en dehors des cadres d'apprentissage traditionnels. Elle permet aux individus de s'émanciper en forgeant leur propre opinion sur la société et d'agir de manière individuelle et collective sur le monde qui les entoure. Benigno Cacères (1916-1991) ouvrier, résistant, en est un militant. Il participe à la création de l'association Peuple et Culture qui développe des démarches d'éducation populaire, favorisant l'éducation critique, l'autonomie, l'ouverture culturelle et interculturelle, la transmission des savoirs, le goût de l'expression et de l'action collective, de la créativité et du vivre ensemble.



(1884-1975) Professeur d'économie à la faculté, il poursuit la réflexion sur les coopératives. Comme Gide, il pense que les coopératives peuvent se diffuser et améliorer la société qui deviendrait une « République coopérative ». Au-delà des coopératives de consommation alors très puissantes, il montre que peuvent exister d'une part des coopératives industrielles (sur le modèle de la Verrerie Ouvrière d'Albi) et d'autre part des régies coopératives. Celles-ci, fondées par les pouvoirs publics avec pleine autonomie de gestion ont comme but la vente à prix coûtant. Leurs administrateurs sont désignés soit par les pouvoirs publics, soit par les usagers eux-mêmes. Ainsi peut se forger ce qu'il appelle en 1925 un « Ordre coopératif », en 1949 une « Révolution Coopérative », puis en 1955 un « Socialisme Coopératif » encouragé par la puissance publique.



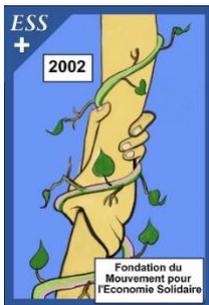
(1927-1982) Dès le début des années 1950, il associe recherche et action auprès des communautés de travail, et demeure toute sa carrière un sociologue de terrain. Meister popularise en France la notion d'autogestion ; notion dont il critique ensuite les récupérations populistes, néolibérales, voire totalitaires. Il considère donc que l'autogestion est un système intéressant mais qu'il risque d'être détourné de son objectif. Dans les années 1970, ses travaux sur les associations (classification, participation) mettent en évidence leur rôle sociétal.



Le gouvernement socialiste crée la Délégation interministérielle à l'Économie Sociale (DIES) dans le cadre du ministère de la Planification et de l'aménagement du territoire de Michel Rocard. C'est le premier décret reconnaissant l'économie sociale. Il sera suivi par la loi de 1983 créant l'Institut de développement de de l'économie sociale IDES. C'est la 1ere reconnaissance officielle du secteur.



L'existence d'un secrétariat d'État à l'économie solidaire permet de soutenir les initiatives locales réunies dans l'économie solidaire.



Le Mouvement pour l'économie solidaire est issu du regroupement d'acteurs de l'économie solidaire. Promoteur d'une citoyenneté économique, ils revendiquent leur volonté de concevoir l'économie comme un moyen au service d'un projet de société basée sur des valeurs de solidarité et de partage. L'objectif de cette création est de mettre en réseau les initiatives locales d'économie solidaire.

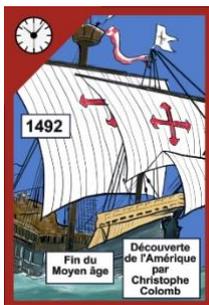


Ce Conseil assure le dialogue entre l'ESS et les pouvoirs publics. Il dynamise le secteur. Un premier Conseil Consultatif avait été créé dès 1983.

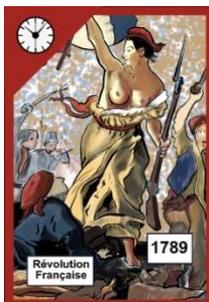
VII- Description des cartes Histoire



L'année 476 correspond à la chute de l'Empire romain d'Occident et marque traditionnellement le début du Moyen Âge.



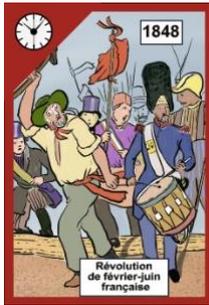
Christophe Colomb (1451-1506) est un navigateur génois chargé par la reine d'Espagne d'atteindre l'Asie orientale (« les Indes ») en traversant l'océan Atlantique. Il accoste sur une île de l'archipel des Bahamas à laquelle il donne le nom de San Salvador. La découverte des Caraïbes marque le début de la colonisation de l'Amérique par les Européens et la fin du Moyen-Âge.



C'est la 1ère Révolution Française qui proclame les droits individuels. Elle ne reconnaît aucun intérêt collectif entre l'individu et l'Etat.



Les 27, 28 et 29 juillet 1830, en réponse aux ordonnances du roi Charles X, les Parisiens se soulèvent et mettent fin à la Restauration. Charles X démissionne et laisse la place à la monarchie de Juillet et au roi Louis Philippe.



La naissance des manufactures ne profite pas aux classes les plus pauvres et notamment à la classe ouvrière naissante d'où une période d'émeutes à travers la France. La Révolution de février 1848 marque une rupture nette dans la politique française puisqu'elle aboutit à la fin de la monarchie en France. Le régime de Louis-Philippe, s'écroule sans véritable résistance.



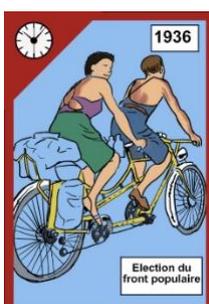
La Commune de Paris est une période de révolte du peuple de Paris qui dura un peu plus de deux mois, du 18 mars 1871 à la « Semaine sanglante » du 21 au 28 mai 1871. Les ouvriers transforment les ateliers abandonnés par leurs patrons avec une organisation proche de l'autogestion.



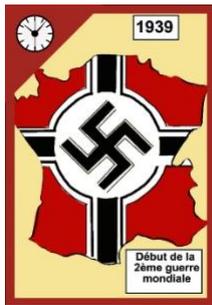
La Première Guerre mondiale, aussi appelée la Grande Guerre, est un conflit militaire impliquant dans un premier temps les puissances européennes et s'étendant ensuite à plusieurs continents. Elle s'est déroulée de 1914 à 1918. Durant cette guerre, le Ministère du Ravitaillement encourage les coopératives de consommation.



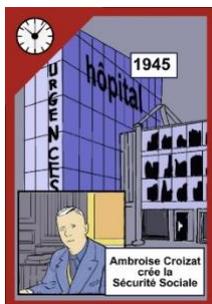
Trois jours avant l'entrée de la France dans la Première Guerre mondiale, le meurtre de Jean Jaurès, pacifiste, met un terme à ses efforts pour empêcher la 1ère guerre mondiale.



Le Front populaire est une coalition de partis qui gouverna la France de 1936 à 1938. Il réunit les trois principaux partis de la gauche : la SFIO, le Parti radical-socialiste et le Parti communiste. Il est le premier gouvernement de la IIIe République dirigé par les socialistes. Il initie plusieurs réformes sociales importantes et constitue encore actuellement une référence incontournable avec notamment les congés payés (15 jours), la réduction du temps de travail avec la semaine de 40 heures et l'éducation populaire soutenue par le Ministre Léo Lagrange.



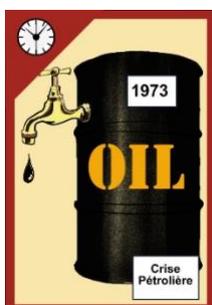
La Seconde Guerre mondiale, ou Deuxième Guerre mondiale, est un conflit armé à l'échelle planétaire qui dure du 1er septembre 1939 au 2 septembre 1945. Ce conflit oppose schématiquement les Alliés et l'Axe. Provoquée par le règlement insatisfaisant de la Première Guerre mondiale et par les ambitions expansionnistes et hégémoniques des trois principales nations de l'Axe (le Troisième Reich, l'Italie fasciste et l'Empire du Japon), elle est favorisée par la convergence d'un ensemble de tensions et conflits régionaux. Au cours de cette guerre, les coopératives de consommation ne sont plus considérées comme des soutiens au ravitaillement de la population. Alors que de nombreux coopérateurs entrent dans la Résistance, certains mutualistes et coopérateurs de production soutiennent la Charte du Travail.



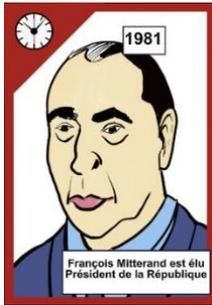
À la libération, la Sécurité Sociale obligatoire et universelle est créée par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945. Sa création est issue d'un long processus initié par les sociétés de secours mutuels, dont l'action a été élargie et encadrée par la charte de la mutualité (1898) et par la loi sur les assurances sociales (1928). Ambroise Croizat (1901–1951) syndicaliste puis ministre du travail met en place le régime général de la Sécurité Sociale. Pierre Laroque (1907- 1997), haut fonctionnaire et résistant, prend une part considérable dans la rédaction de ces ordonnances, et devient le premier directeur général de la sécurité sociale.



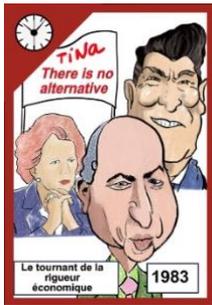
Mai 68 désigne une période durant laquelle se déroulent, en France, des manifestations d'étudiants, ainsi que des grèves générales et sauvages. Près de dix millions de personnes font grève juste avant la négociation des accords de Grenelle qui actent un relèvement de 35% du SMIC. La révolte étudiante parisienne gagne le monde ouvrier et se diffuse sur l'ensemble du territoire, pour constituer le plus important mouvement social du XXe siècle en France.



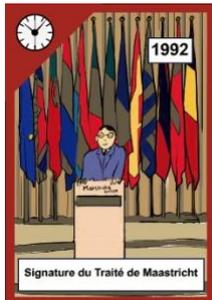
Ce choc pétrolier (prix du pétrole x4) est le point de départ d'un bouleversement économique et géopolitique au niveau mondial.



François Mitterrand (1916-1996) est le chef d'État issu de l'Union de la gauche sous la Vème République. Il est Président de la France de 1981 à 1995. À son arrivée au pouvoir, il confie à Michel Rocard la création d'une délégation interministérielle à l'économie sociale et enclenche une politique de redistribution des revenus (augmentation du smic + mise en place de l'ISF pour les plus hauts patrimoines).



Face à l'inflation galopante et aux dévaluations du franc qui suivent, le Ministre Fabius enclenche un processus de rigueur, de libéralisation et de privatisation. Cette politique libérale encore en vigueur aujourd'hui augmente considérablement les inégalités sociales.



La CEE (Communauté Economique Européenne) devient l'Union Européenne (UE). Ce traité organise la mise en place du marché unique. Il crée l'Union Economique et Monétaire (UEM) qui doit permettre d'aboutir à une monnaie unique, l'euro. Il définit les institutions et les grandes règles budgétaires que les États doivent observer pour faire partie de la future zone euro. Ce traité prévoit un accroissement des pouvoirs du Parlement européen. Il crée une citoyenneté européenne.



La crise des subprimes est une crise financière qui a touché le secteur de l'immobilier aux États-Unis à partir de juillet 2007. Cette crise a été à la base de la faillite de plusieurs prêteurs hypothécaires, banques et fonds spéculatifs. Elle s'est diffusée dans l'ensemble du monde.

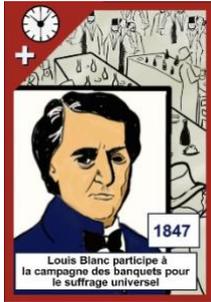


Le mouvement des Gilets jaunes — du nom des gilets de haute visibilité de couleur jaune portés par les manifestants — est un mouvement de protestation non structuré. Ce mouvement social spontané trouve son origine dans la diffusion d'appels à manifester contre l'augmentation des taxes sur le prix des carburants. Les manifestations ont lieu essentiellement le samedi sur les ronds-points.

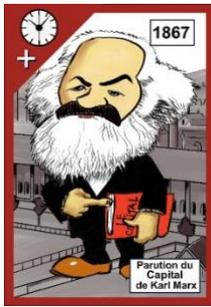


Greta Thunberg, née le 3 janvier 2003 à Stockholm (Suède), est une militante écologiste suédoise engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique. Elle acquiert une renommée internationale pour ses actions militantes et plusieurs interventions et discours, dont notamment un discours au siège de l'Organisation des Nations unies, en confrontant les décideurs politiques à la crise planétaire résultant du changement climatique auquel l'humanité doit faire face.

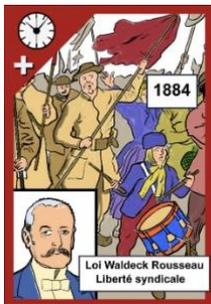
VIII- Description des cartes Histoire +



La loi Le Chapelier et le décret d'Allarde interdisent les réunions depuis 1791. Pour contourner cette interdiction, des banquettes (utilisent les occasions de regroupements festifs) sont organisés à travers toute la France en 1847 et 1848 pour demander un élargissement du corps électoral (à cette époque, seuls les citoyens "riches" pouvaient voter) et s'opposer aux décisions prises par le gouvernement conservateur. Devant l'ampleur prise par le mouvement, le gouvernement fait preuve de fermeté, refusant d'ouvrir le débat, et fait interdire un de ces regroupements, qui devait se tenir à Paris le 22 février 1848. Des protestations surviennent le jour dit, lançant la révolution de février 1848 qui entraîne la chute de la monarchie de Juillet et le départ du roi Louis-Philippe.



Le « Capital » est l'ouvrage majeur du philosophe et économiste politique allemand Karl Marx (1818 – 1883). Sa conclusion est que le capitalisme est un système instable, qui aliène et exploite les êtres humains en ne rémunérant pas le travail à sa juste valeur. A court terme, il rejette le travail coopératif comme diviseur de la classe ouvrière, à long terme c'est l'objectif à poursuivre pour une société sans classe.



Waldeck-Rousseau (1846-1904) est un homme d'État républicain et libéral français. Il est célèbre pour avoir participé à la légalisation des syndicats (loi Waldeck-Rousseau de 1884) ainsi que pour la loi de 1901 sur les associations.



Les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983 modifient la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État. Par ces lois, il s'agit de chercher à définir quelle collectivité sera la mieux à même de se substituer à l'État pour mettre en œuvre une compétence déterminée. Des blocs de compétences jusque-là exercées par l'État sont donc transférés aux collectivités locales. Ceci conduit le gouvernement à créer en 1984 un Secrétariat d'État à l'économie sociale et au développement local. Le Secrétariat d'Etat valorise les initiatives locales qui se multiplient.

